



Rencontre du Choletais, de la Vendée et du bocage Brezillais

Commune de St Pierre des Echaubrognes

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

11 janvier 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 5 janvier 2024

PRÉSENTS : 12

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, Mme POUSIN Martine, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, M. AUDEBEAU Dimitri,

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. ONILLON Nicolas, Mme JOUBERT Delphine M. CAILLAUD Clément

VOTANTS : 12

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Isabelle AUDEBEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2023

Le procès-verbal du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

2 SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 3 à la convention (délibération n° 2024/001)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 28 février 1996, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

3 ASSISTANCE PROGICIELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES – Revalorisation des tarifs concernant la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique – signature d'un avenant n° 2 à la convention (délibération n° 2024/002)

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service informatique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres. A cet effet, une convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation de ce site informatique a été conclu avec le CDG79 et la commune. Cette convention a pour objet de faciliter l'utilisation du site informatique au personnel de la collectivité en lui assurant la mise à disposition d'un technicien pour :

- La formation complémentaire à l'utilisation des logiciels,
- La formation initiale pour les nouveaux agents,
- La formation continue ou de perfectionnement aux produits,
- L'assistance à l'utilisation des produits

Il indique également que le conseil d'administration du CDG79 a adopté lors de sa séance du 11 décembre 2023 de nouveaux tarifs concernant notamment la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique ainsi que l'éventuelle modification du site informatique de la collectivité.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 les conditions financières de formations.

4 **Décisions modificatives** (délib n° 2024-003)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux réajustements de comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget Energies Renouvelables

Désignation des articles		Investissement		Fonctionnement	
article	libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6518	Autres			50,00	
6718	Autres charges exceptionnell sur opért			-50,00	
	TOTAL			0,00	

5 **Divers**

- **Centre Socio-Culturel**

Les CSC sont fragilisés par une augmentation des charges qui peut mettre en péril leur capacité à mener leurs missions. Le CSC du mauléonais rencontre ces mêmes difficultés (+ 300 000 € soit une revalorisation de la masse salariale de + 16 % pour 80 salariés). Un rendez-vous national de la cohésion sociale est souhaité avec les financeurs nationaux. Le CSC de mauléon prévoit une journée blanche avec un fonctionnement au ralenti le 31 janvier avec un temps de regroupement à partir de 17 h.

Une réunion a eu lieu afin de poursuivre la réflexion relative au projet d'extension de la crèche de Mauléon.

En effet, la problématique autour du mode de garde des jeunes enfants a été soulevée, et notamment le manque d'assistantes maternelles sur notre territoire (14 assistantes maternelles ont entre 56 et 59 ans !) et le nombre de places au niveau des crèches (pas de possibilité de places supplémentaires sur le multi-accueil de St Pierre)

Les communes de Mauléon et la Chapelle St Laurent se sont positionnées pour porter un nouveau projet.

Nathalie FONTENEAU reste étonnée sur les différentes statistiques et points présentés. Les assistantes maternelles sont certes moins nombreuses mais des places sont cependant disponibles.

- **Transport et mobilité**

L'aggl2b souhaite mener une étude de faisabilité pour proposer un covoiturage « dynamique » (pas de réservation en ligne/arrêt sur des points identifiés : notamment entre Bressuire et Nueil les Aubiers/ Bressuire la Chapelle St Laurent/ Moncoutant). Pouvoir proposer un covoiturage adapté aux besoins de notre territoire.

Le transport scolaire sur le territoire de l'aggl 4900 inscrits (100 en moins que l'année précédente).

Un travail en concertation avec les communes a été lancé pour un schéma directeur cyclable intercommunal. Il prévoit en particulier la réalisation de liaisons intercommunales (123 kms d'aménagements en site propre, 6 kms d'aménagements mixtes et 243 kms de jalonnements à vocation utilitaire et touristiques, déclassement de la voie verte.

- **Diverses informations**

Piscines

~ Fermeture de la piscine de Mauléon

~ vente de la piscine d'Argenton au camping,

~ restructurer les piscines de Bressuire et Moncoutant et Val de Scie à Nueil les Aubiers (budget 10 millions d'euros)

Déchetteries

Une étude complète sur les déchetteries afin de répondre aux différentes normes (sécurité, conditions de travail des salariés, nouvelles filières de tri). Les déchetteries de Mauléon, Nueil les Aubiers et Argenton ne pourront répondre à ces normes, il faudra donc prévoir de nouvelles installations.

Une réflexion est menée sur l'organisation du compost (obligatoire) sur nos territoires.

Espace numérique

Les cours ont repris en janvier. Trois bénévoles encadrent cette activité pour 6 participants (des places sont disponibles). Un programme est proposé et adapté suivant les besoins des participants.

Aménagements en centre bourg

La commission communale urbanisme et bâtiments communaux a travaillé sur un futur aménagement en centre bourg (places de parking, cheminement piétonnier, embellissement...). L'architecte de l'agglomération apportera ses remarques sur ce projet afin d'identifier au mieux les besoins et leur mise en place.

Colis de fin d'année

Les personnes de + 80 ans qui n'ont pu participer au repas annuel de la commune ont reçu à leur domicile un repas préparé par le Cheval Blanc.

La galette sera partagée avec les personnes domiciliées en EPADH et une boîte de gâteaux sera également offerte à ces personnes.

~ le permis d'aménager pour le futur quartier de vie a été déposé pour une 1^{ère} phase (13 lots)

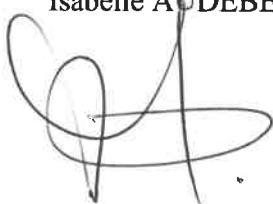
~ la démolition de l'espace St François est programmée pour la semaine 6 (du 5 au 9 février)

Dates des prochaines réunions du conseil :

- 1^{er} février
- 21 mars (vote du budget)
- 11 avril
- 16 mai
- 6 juin
- 11 juillet

Fin de la séance à 22 h 10

La secrétaire
Isabelle AUDEBEAU



Le Maire
Claude POUSIN

